

Transport scolaire 2019/2020 - Modalités d'inscription -



Comment m'inscrire ?

- L'élève est tenu de remplir une fiche d'inscription au transport scolaire qu'il pourra récupérer :
 - soit auprès du Service transports Aube de la Maison de la Région de Troyes/Chaumont au 9 rue Charbonnet à Troyes,
 - soit sur le site régional dédié www.fluo.eu/10,
 - auprès du syndicat de transport de son secteur (renseignements en Mairie).
- Une fois complétée, la fiche est adressée au Service transports Aube ou au syndicat de transport de son secteur.
- Après instruction et s'agissant des élèves du second cycle (collège, lycée), un titre de transport provisoire précisant le montant de la participation familiale due est envoyé à la famille. Dans le même temps, une demande d'émission d'un « Avis des Sommes à Payer » est adressée aux services de la Paierie régionale (Trésor Public) qui l'envoient directement à la famille pour encaissement.

Comment obtenir mon titre de transport ?



- Pour les élèves du second cycle (collège, lycée): après règlement, l'inscription est validée par le service transports Aube et le titre de transport définitif est adressé à l'élève par courrier ou distribué dans les établissements scolaires via les syndicats de transport locaux.
- S'agissant des élèves du premier cycle (maternelle, primaire) le titre de transport est gratuit : l'inscription est validée dès instruction de la demande sous réserve de respecter les critères « d'ayant-droit » déterminés par le règlement régional des transports scolaires. Le titre de transport définitif est directement adressé à l'élève par courrier ou distribué dans les établissements scolaires via les syndicats de transport locaux.



Comment m'informer ?

Maison de la Région de Troyes/Chaumont
Hôtel de Marisy
Service transports Aube
9 rue Charbonnet
10008 TROYES Cedex
03.26.70.77.50
transports10@grandest.fr
LMMeJV 9h-12h 13h30-16h30
www.fluo.eu/10

Chaque année en début de campagne scolaire, une période de tolérance permettant un accès au car scolaire sans titre de transport est accordée à l'élève dans l'attente de l'instruction de sa demande.

